Votre enfant veut se porter candidat au Conseil municipal des Jeunes de Fronton.

Quelle belle initiative !

Si vous souhaitez connaître mieux le CMJ et les missions des jeunes élus, contactez-nous !

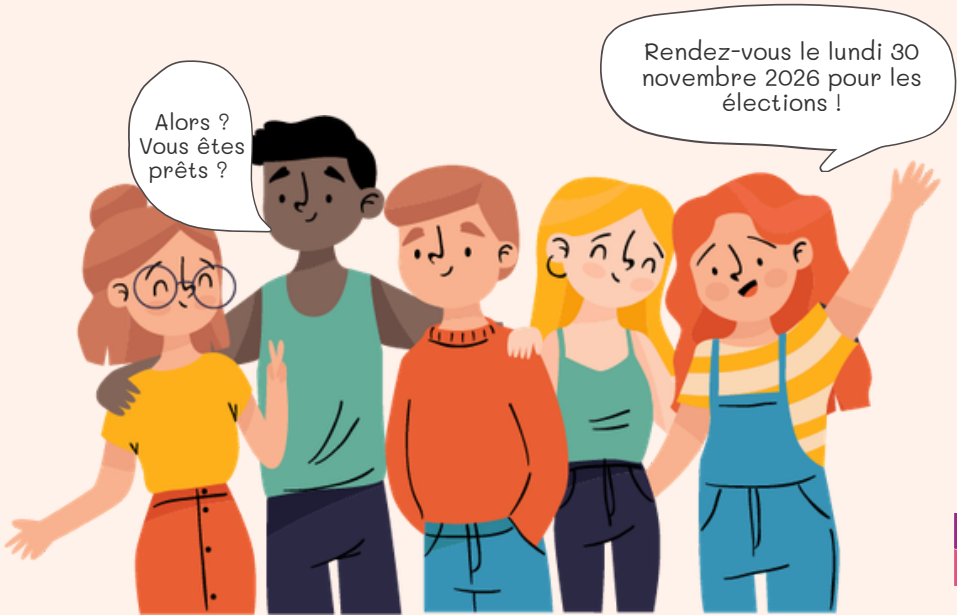
periscolaire@mairie-fronton.fr

CMJ
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES de Fronton

Jeunes citoyens

parce que vos idées comptent, ENGAGEZ-VOUS POUR LA VILLE !

DOSSIER DE CANDIDATURE



« image : Freepik.com ». Ce dépliant a été conçu en utilisant des ressources de Freepik.com

FRONTON

Fiche de renseignements du candidat

Tout enfant présent au CMJ est placé sous la responsabilité de la Mairie de Fronton. Merci de bien vouloir remplir les informations ci-dessous

Nom et prénom du candidat : **Classe :**

Date de naissance : / / **École :**

Coordonnées des responsables légaux

Nom et prénom du père :

Adresse Mail :

Numéro de téléphone portable/fixe :

Adresse :

Nom et prénom de la mère :

Adresse Mail :

Numéro de téléphone portable/fixe :

Adresse :

Mon enfant bénéficie d'un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : **Oui** **Non**
Si oui, joindre la copie du P.A.I.

Acte de candidature au CMJ

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil municipal des Jeunes de Fronton et avoir la disponibilité pour participer aux différentes activités et réunions qui seront décidées.

Date :

Signature du candidat :

Campagne électorale

Pour ta campagne, tu réaliseras par tes propres moyens deux affiches identiques (une pour la mairie, une pour ton école/collège) au format A3.

Autorisation de reproduction et de représentation d'images et de cession de droits

Nom et prénom du jeune :

NOUS SOUSSIGNÉS :

Nom et prénom de la mère :

et demeurant à

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le cotitulaire de l'autorité parentale.

Nom et prénom du père :

et demeurant à

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le cotitulaire de l'autorité parentale.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, nous autorisons la Ville de Fronton à photographier, à filmer et à utiliser l'image de notre enfant mineur Ainsi, dans le cadre de l'information, la promotion et de la publicité, nous autorisons la commune à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Fronton ou être cédées à des tiers, par exemple aux élus de la Ville de Fronton et à la presse, intégralement ou en partie, pour la communication sur : les supports imprimés (magazine municipal, lettres aux habitants, affiches), les réseaux sociaux de la ville et des élus de la ville de Fronton, le site internet de la ville, les dossiers et communiqués de presse et les supports créés pour des projections publiques.

Ce droit d'utilisation est consenti à titre gracieux dans les conditions précitées.

Lors d'événements ou de réunions, des médias peuvent être présents. Il appartient aux parents des enfants mineurs présents d'indiquer aux journalistes s'ils ne sont pas d'accord pour les prises de vue.

Pour le bon fonctionnement des commissions et des conseils municipaux des jeunes, les services de la Ville de Fronton et les élus sont amenés à envoyer des convocations et des dossiers par mail. Si vous ne souhaitez pas que vos adresses mails soient visibles aux autres membres du CMJ, nous vous invitons à le signaler auprès du service Enfance.

Fait à

le

Signatures des responsables légaux :
Précédées de la mention "Lu et approuvé"

RGPD : Les Données à caractère personnel collectées sont destinées à la Mairie de Fronton et utilisées pour la candidature de votre enfant au CMJ. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des Données à caractère personnel et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du Traitement des Données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos Données après votre mort. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au Traitement des Données vous concernant. Pour exercer vos droits et obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez vous reporter à la partie RGPD présent dans l'espace famille.